



Mpenzele : les communautés en charge de la gestion durable des forêts

*Livre vert des approches participatives dans la gouvernance
forestière en République Démocratique du Congo*



**Rainforest Foundation
Norway**



Cette publication a été rédigée sur base d’une mission de documentation menée en province de l’Equateur par la **Rainforest Foundation Norway** en mai 2019, grâce aux contributions des communautés elles-mêmes, ainsi que des partenaires locaux, GASHE et SPFA. Elle se base sur une série d’entretiens individuels et d’échanges avec la communauté qui a partagé son expérience du projet depuis 2013.

Textes : Marine Gauthier
Photo de couverture : Brita Ingebrigtsen
Cartographie : Riccardo Pravettoni
Mise en page : Felix Media, Anna Maria H. Pirolt / Brød&tekst
Imprimerie : 07 Media
Date : décembre 2019

Les textes ont également bénéficié des précieux apports du comité de relecture : Danny Molongi, Dédé Molala, Kévin Sasia, Thoms Katembo et Ane Schjolden.

Cette publication a été réalisée grâce à l’appui de NORAD - The Norwegian Agency for Development Cooperation.

Rainforest Foundation Norway
Mariboegate 8, 0183 Oslo, Norway
Tél : +47 23 10 95 00
E-mail : rainforest@rainforest.no

Bureau RDC
Tél : +243 81 42 63 352
Résidence Fikhuss, 65 bvd Tshatshi, 7ème étage, Kinshasa

www.rainforest.no/en

Table des matières

Introduction	4
Mpenzele : une nouvelle approche de la gouvernance forestière basée sur les approches participatives	5
1. Le Projet Mpenzele : Une approche pilotée par les communautés	6
Approches participatives : les communautés au centre.....	6
Caractéristiques de la localisation du projet	6
Chronogramme du développement du projet	9
Outils d'analyse et de planification participative utilisés	10
2. Défis rencontrés et solutions mises en œuvre	11
Craintes et méfiance vis-à-vis des acteurs externes, dont les ONGs	12
Obtenir rapidement des informations sur le contexte socio-économique local	13
Difficulté à assurer la participation et l'expression libre de l'opinion de chacune et chacun	13
Difficulté à identifier les intervenants légitimes, les représentants des sous-groupes communautaires et les ayants-droits	14
Méconnaissance des possibilités et procédures légales de sécurisation des terres	14
Gérer la sensibilité et le potentiel conflictuel de la question foncière.....	14
Réagir aux contestations des limites extérieures par les communautés voisines	15
Gérer la présence de communautés allochtones n'ayant pas de droit de propriété coutumière	15
Opposition au projet de la part d'un membre influent de la communauté.....	15
Gérer un cas de mégestion au sein des Organisations Paysannes	15
Gestion des attentes et espoirs de la communauté	15
Ancrer le projet sur le long terme afin d'assurer la pérennisation des résultats	15
3. Bilan du projet : « Nsedia Ngabatoto Solola Bufotene Botai », les fournis travaillent ensemble pour avancer	18
Appropriation du projet et investissement de la communauté locale	18
Sécurisation des terres des communautés locales	18
Amélioration des conditions de vie à l'échelle communautaire.....	18
Mise en place d'indicateurs de bien-être à l'échelle des ménages.....	20
Défis d'amélioration des approches agronomiques et de génération de revenus	20
Gestion continue des conflits à l'échelle communautaire	20
4. Conclusion	21
Dépasser les approches classiques du développement.....	21
Passer d'un rôle de gestionnaire à celui d'accompagnateur de la part des ONGs	22
Dynamiser les contributions à la base en favorisant une autonomisation des communautés	22
Veiller à une meilleure inclusion et à la prise en compte du genre dans le projet	22
Assurer une clarification foncière participative préalable	22
Valoriser les savoirs traditionnels	23
Recommandations aux acteurs de la gouvernance forestière	24
Aux organisations locales, nationales et internationales accompagnatrices des communautés	24
A l'administration forestière	24
Aux bailleurs de fond	24

Introduction

Les approches participatives : des outils pratiques au service d'une approche centrée sur les communautés

Les approches participatives constituent un ensemble d'outils permettant l'association active et responsable des populations locales et des communautés. C'est un changement de paradigme des projets qui a été envisagé par toute une frange des porteurs de projets à vocation communautaire : il s'agit de remettre les communautés au centre des approches, et de revoir entièrement la notion de « bénéficiaires », trop souvent passive, pour les considérer en tant qu'acteurs principaux, détenant la connaissance du contexte et du milieu indispensable à la réussite du projet, mais surtout seuls capables et légitimes à faire les choix qui les concernent. Le « porteur de projet » devient alors non pas le cerveau décisionnaire du projet, mais un accompagnateur facilitant la prise de décision par les communautés locales elles-mêmes.

Nées du constat d'échec des stratégies d'intervention unidirectionnelles habituellement préconisées dans les programmes de gouvernance forestière, ainsi que de la volonté assez récente des organisations de développement et de conservation d'intégrer une dimension communautaire aux divers projets menés sur le terrain, elles s'appuient sur deux grands principes directeurs : d'une part le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP – voir encadré), et d'autre part la valorisation des dynamiques préexistantes au sein des communautés, afin d'assurer l'ancrage communautaire et la pérennité des actions mises en place.

La prise de décision se fait sur base d'un consensus communautaire, après un temps suffisant de concertations. Si une telle approche nécessite un plus grand temps de travail et la création d'un climat de confiance avec les communautés, elle permet également d'assurer une véritable

implication des communautés dans un projet de gouvernance forestière durable et une adéquation des activités d'amélioration des pratiques et des conditions de vie avec leurs besoins et les réalités du contexte local.

LE CONSENTEMENT LIBRE, INFORMÉ ET PRÉALABLE

Le CLIP est un processus utilisé pour définir et réguler les relations entre les parties : il est appliqué dans le contexte médical ou dans celui de la protection sociale, et, surtout depuis une dizaine d'années, dans la gestion des ressources naturelles.

Dans le cadre de la gestion forestière, il permet aux communautés locales et aux populations autochtones de recevoir une information complète de façon préalable afin de pouvoir décider librement de donner ou non leur consentement à des activités impactant leurs territoires et ressources. Une telle approche s'inscrit dans la durée, en instaurant des relations ouvertes, équitables et à long terme entre les populations forestières et les acteurs externes.

Il établit, en ce sens, les relations nécessaires à un développement socio-économique local durable. L'engagement volontaire de l'ensemble des parties prenantes ainsi que leur représentativité (hommes, femmes, jeunes, anciens, divers clans, chasseurs, pisteurs, cultivateurs, chefs, etc.) permet de s'assurer que l'ensemble de la communauté participe réellement au processus pour valider la légitimité de celui-ci. En outre, l'aspect « préalable » est un élément fondamental de toute approche participative. Il emporte l'obligation de recueillir l'avis et le consentement des communautés préalablement à la tenue d'un exercice qui les concerne.



Vue aérienne du village de Mpenzele

Photo: Alexis Huguet

Mpenzele : la gouvernance forestière basée sur les approches participatives

Le projet Mpenzele, lancé en 2012 par la Rainforest Foundation Norway avec ses partenaires Gashe et SPFA, a été conçu dans l'idée de mettre en œuvre ces approches participatives de manière pilote en République Démocratique du Congo.

Après avoir rencontré la communauté et choisi avec elle de mettre en place le projet sur leurs espaces traditionnels, un ensemble d'outils de facilitation ont été utilisés afin de favoriser l'émergence de discussions

« Il s'agit de remettre les communautés au centre des approches, et de revoir entièrement la notion de « bénéficiaires », pour les considérer en tant qu'acteurs principaux, détenant la connaissance du contexte, seuls capables et légitimes à faire les choix qui les concernent. »

et de consensus autour de la gestion forestière et du projet lui-même (Partie 1). Ces outils ont permis de relever un ensemble de défis qui se sont présentés au fur et à mesure (Partie 2).

Le projet a fêté en 2019 l'obtention d'un titre de Concession des Forêts des Communautés Locales (CFCL) (Partie 3). Forts de ces premiers résultats, la Rainforest Foundation Norway et ses partenaires partagent aujourd'hui les leçons apprises de la mise en œuvre de ces approches, afin d'inspirer les modèles actuels de gouvernance forestière et de participation des communautés locales et peuples autochtones dans le bassin du Congo et ailleurs (Partie 4). 

Le Projet Mpenzele : Une approche pilotée par les communautés

Approches participatives : les communautés au centre

La spécificité de ce projet et de l'utilisation des approches participatives qui y a été faite, menées depuis le premier jour, réside dans l'absence de pré-conception du projet en amont. Le projet n'est pas pré-établi, mais se construit au fur et à mesure avec les communautés. Contrairement à un projet de foresterie « classique » dont les objectifs et résultats attendus sont définis en amont par l'ONG de mise en œuvre et son partenaire technique et financier, sur la base éventuelle d'une évaluation sommaire des besoins et du contexte au niveau communautaire, ici la mise en œuvre des approches participatives permet de définir au fur et à mesure les contours d'un projet de gestion durable de la forêt. Ainsi la foresterie communautaire, qui est aujourd'hui un résultat du projet, ne faisait pas partie des objectifs initiaux. C'est une approche nouvelle, mettant la communauté au poste de pilotage. Le projet proposé est alors au service de la communauté et de son environnement, et non un projet de foresterie communautaire.

C'est seulement sur base de la mise en œuvre des outils pré-cités que les objectifs ont été identifiés par la communauté elle-même et que le projet Mpenzele a pris forme. Après analyse de son contexte, sur base des débats communautaires nombreux et riches animés au sein de la communauté et à l'aide de l'identification des problèmes et des solutions, la communauté de Mpenzele a défini les deux objectifs de son projet :

Sécuriser les espaces traditionnels de la communauté afin d'éviter un accaparement par des acteurs externes.

Au moment de la définition de cet objectif, le cadre réglementaire sur la foresterie communautaire permettant aux communautés d'obtenir une Concession des Forêts des Communautés Locales (CFCL) n'était pas encore complet et adopté. La possibilité existait « en théorie » au travers de l'article 22 du Code Forestier, mais celui-ci n'était pas traduit en possibilité légale. C'est seulement en 2016 que ceci est devenu possible¹. La communauté de Mpenzele a ainsi pu obtenir sa CFCL début 2019.

Améliorer les conditions de vie de la communauté.

Il s'agit ici d'une demande au sein de laquelle la communauté a identifié un certain nombre d'améliorations à effectuer de sa production agricole. Les activités inscrites dans le cadre de cet objectif se basent sur les expériences pré-existantes de gestion au niveau communautaire : microcrédits, intrants, associations existant au niveau local.

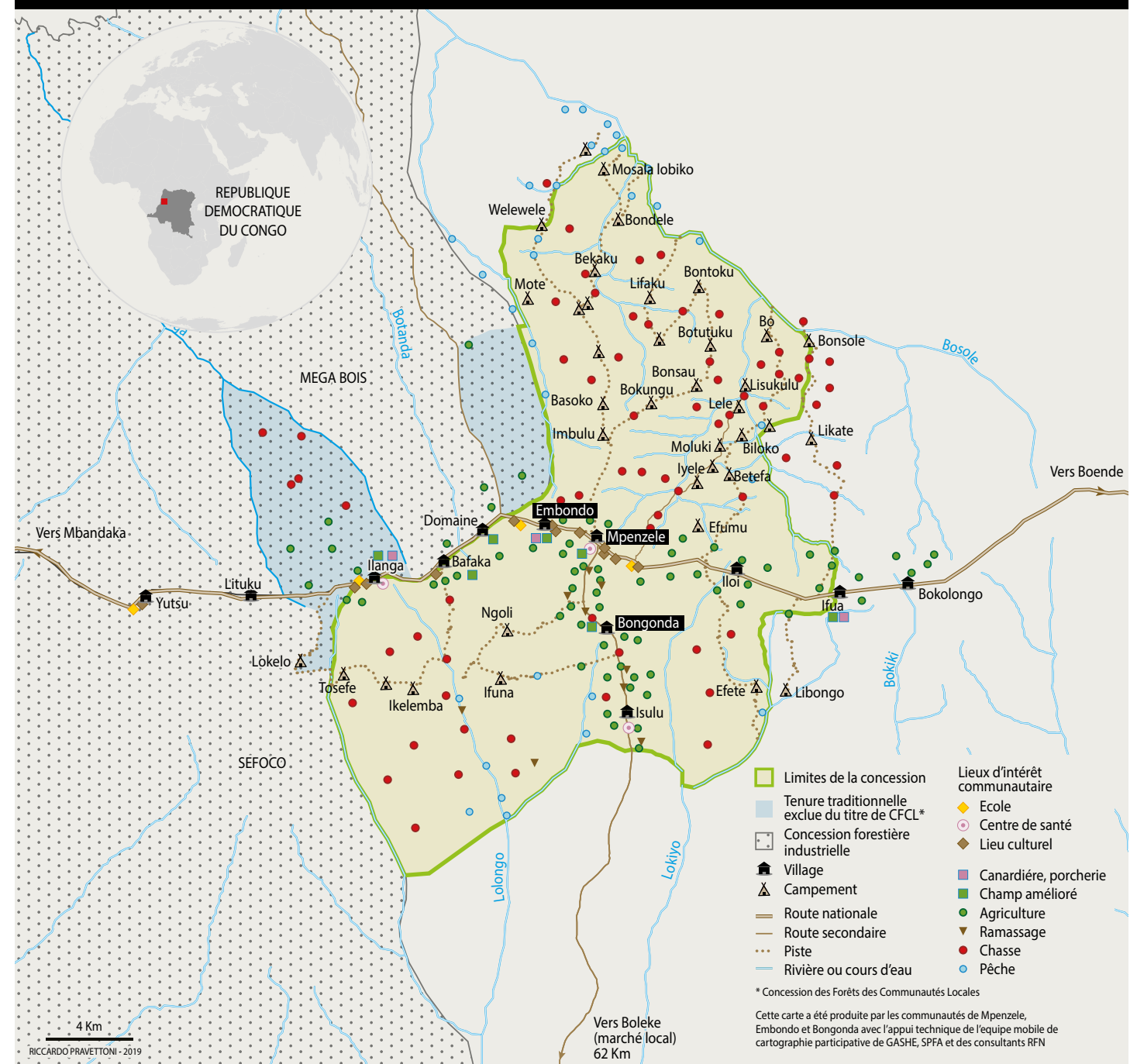
Caractéristiques de la localisation du projet

Les caractéristiques suivantes ont orienté le choix de l'équipe de prospection lors de la recherche d'un lieu de mise en œuvre de ce projet centré sur les approches participatives :

- Site libre de toute allocation foncière par l'Etat : pas de concession industrielle, artisanale, ou d'aire protégée sur le site.
- Localisation au cœur de la forêt équatoriale, sur un site riche en biodiversité.
- Communauté accueillante et ouverte à démarrer un projet.

1) Décret n°14/018 du 02 Aout 2014, complété en 2016 par l'arrêté n°025 du 09 Février 2016.

LA CONCESSION DES FORÊTS DES COMMUNAUTÉS LOCALES DE MPENZELE, EMBONDO ET BONGONDA



L'équipe de prospection s'est ainsi déplacée sur l'axe Mbandaka-Boende afin de rencontrer plusieurs communautés. Le choix s'est finalement porté sur Mpenzele en raison de son adéquation avec les trois critères pré-cités mais aussi de la volonté manifeste de la communauté de s'investir dès les premiers échanges.

Le projet Mpenzele regroupe en réalité un ensemble de neuf villages dont trois sont propriétaires de la tenure (Mpenzele, Embondo et Bongonda), les six autres sont considérés allochtones (Ilanga, Basafa, Isulu, Bongila, Ifuwa et Bakako). L'ensemble des habitants, divisés en différents clans, représente un total de 3700 habitants environ.

Trois familles règnent sur le groupement de Bokala, au sein duquel est situé Mpenzele. Le pouvoir coutumier est détenu en alternance par ces familles. La question de l'allochtonie de six villages s'explique par les déplacements forcés des villages lors de la création, en 1947, de la route nationale 8 par les colons belges. Si Bongonda était toujours

situé à l'endroit actuels, les villages de Mpenzele et Embondo ont été déplacés le long de cette route, mais toujours sur leurs espaces coutumiers. Les 6 autres villages en revanche, eux aussi déplacés, provenaient de territoires plus éloignés : ils ne sont donc plus aujourd'hui situés sur des espaces qu'ils possèdent coutumièrement et ont été « accueillis » par les communautés des trois villages propriétaires.

Les communautés parlent toutes la même langue, le Kimongo, ainsi que le lingala pour la plupart des membres des villages. Le chef coutumier est actuellement une femme : en réalité, elle remplace de fait son neveu, chef coutumier officiel mais considéré irresponsable par les communautés. Les villages disposent de plusieurs écoles (deux écoles, primaire et secondaire, à Mpenzele ; trois écoles, dont deux primaires et une secondaire, à Embondo ; une école primaire à Bongila; une école primaire à Ifuwa; deux écoles, primaire et secondaire, à Bakako; une école primaire à Ilanga; deux écoles, primaire et secondaire, à Isulu), et de plusieurs églises dites « de réveil » pour la plupart (églises protestantes évangélistes).

Le village, localisé à 317 kilomètres de Mbandaka, est relativement isolé :

« Le projet Mpenzele regroupe en réalité un ensemble de neuf villages dont trois sont propriétaires de la tenure. »

une à deux journées de route d'Ingende, la capitale du territoire, trois jours de Mbandaka, la capitale de la province, accessible en 4x4 ou en moto par une route non goudronnée, la nationale 8, soumise aux aléas climatiques et abimée par les nombreux passages de grumiers. Le marché local est situé à Boleke, à 64 kilomètres de Mpenzele dont 32 Km sont accessibles en vélo ou moto seulement, et les 32 autres kilomètres sont à parcourir en pirogue. La forêt qui l'entoure est riche, avec un vaste forêt primaire inondée et de terre ferme, à proximité du village (entre 30 et 60 minutes de marche). Elle n'a donc pas été impactée de façon perceptible par l'agriculture sur abattis-brûlis, pratiquée par la majorité des ménages, ni par

l'utilisation exclusive du bois de chauffe, en provenance des champs défrichés, comme source d'énergie. Ceux-ci dépendent également largement des Produits Forestiers Non Ligneux qui restent un élément clé du régime alimentaire local (chenilles, jeunes pousses de Marantaceae, champignons) et de la construction (murs, toits, nattes, chaises en lianes et feuilles). La faune sauvage est très riche ; un nombre impressionnant d'espèces sont chassées (liste de 40 à 50 espèces de gibiers connus par les chasseurs). Le reste des activités de subsistance se répartit entre la pêche (notamment à travers le système d'écopage, mais à l'aide d'hameçons et de nasses), qui constitue également une source de revenus, la production d'alcool, dont la vente au marché de Boleke constitue la première source de revenus au niveau local. La filière bois d'œuvre n'est pas développée localement : il existe seulement deux scies mécaniques sur place ; et une douzaine d'exploitants artisanaux (scieurs et menuisiers) travaillent ensemble dans le cadre d'un groupement, sur commande locale seulement.

L'exploitation industrielle du bois est encore inexistante sur la zone malgré l'existence d'une concession forestière industrielle inactive, mais plusieurs passages des prospecteurs ont été



Deux femmes en route vers leurs champs

Photo: Alexis Huguet

signalés par les communautés. Aucune incursion extérieure n'a été signalée à ce jour, mais des activités d'exploitation par des entreprises chinoises dont déjà signalées à 45 kilomètres de Mpenzele, et progressent rapidement.

La zone du projet a déjà connu la présence de deux ONG internationale d'urgence humanitaire par le passé. Tel que nous le racontent les communautés locales, ces « ONG Cadeaux » venaient distribuer matériels et médicaments avant de

disparaître, laissant les villageois dans la compréhension que le rôle d'une ONG est systématiquement de « donner » pour fournir un bénéfice temporaire avec un retour à la situation initiale une fois l'ONG partie.

DÉVELOPPEMENT DU PROJET

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1ère mission : prospection	2ème mission : diagnostic participatif 3ème mission : suite du diagnostic participatif Recrutement d'un chargé de projet au sein de Gashe, responsable du projet Mpenzele	4ème mission Décision de la communauté d'obtenir un titre de CFCL Agronome recruté sur le projet Ancien chef remplacé par jeune chef	Recrutement d'un chargé de projet au sein de SPFA, responsable du projet Mpenzele Jeune chef remplacé par un ancien du village Cartographie participative du village	Maman-Chef prend ses fonctions officieusement Installation d'un poste de police dans le village	Introduction de la demande de CFCL Identification de la communauté par le chef de secteur Enquête publique par le chef de poste environnement Contestations par les villages voisins Echanges au sein de la communauté sur l'introduction d'une demande conjointe des villages ou par clan Visite d'échange entre les villageois de Mpenzele et les projets de CFCL de Walikale, au Nord Kivu	Grande Inondation (champs attaqué) - jamais eu inondation similaire depuis les années 90 Révision de la carte Introduction d'une nouvelle demande de CFCL SPFA gère seul le projet Agronome basé sur place Démarrage de l'élevage des porcs (sans appui financier du projet)	Obtention du titre de CFCL Mise en place de champs améliorés Etude de base sur les conditions socio-économiques, environnementales et de gouvernance locale

Outils d'analyse et de planification participative utilisés

Chaque outil a été conduit comme un exercice participatif avec des groupes et/ou l'ensemble de la population locale, avec une attention particulière aux groupes que l'on

entend souvent moins en assemblée plénière (femmes, jeunes, peuples autochtones...). Cet aspect inclusif garantit que les informations et les idées produites reflètent correctement celles des communautés cibles. Il existe de nombreuses variantes pour tous ces outils participatifs, et cette liste n'est bien entendu pas exhaustive. L'ensemble

des exercices a été mené après une nécessaire explication de leurs objectifs, en langue locale afin d'éviter toute confusion dans l'interprétation du contenu. L'équipe de facilitation a ainsi activement veillé à ce que les participants comprennent l'objet de l'outil et ce à quoi ils participent.

TABLEAU DES OUTILS UTILISÉS DANS LE CADRE DE MPENZELE		
OUTIL		OBJECTIFS
CARTOGRAPHIE HISTORIQUE		Comprendre l'histoire du village, d'où viennent les habitants du village, depuis quand ils sont là, et au-delà, explorer les événements de développement historique.
CARTOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE		Comprendre la disposition du village, créer une carte comme une base pour les autres outils méthodologiques.
CLASSEMENT DES MOYENS D'EXISTENCE		Comprendre les moyens d'existence (sources de subsistance et de revenus) de la communauté et les caractéristiques des activités qui y sont liées.
CARTOGRAPHIE DES RESSOURCES		Comprendre les ressources de la communauté et les modalités d'accès et d'utilisation de ces ressources.
CALENDRIER SAISONNIER		Obtenir les informations sur la saisonnalité des moyens d'existence, les revenus et les dépenses de chaque groupe par saison.
SCHÉMA DE VENN SUR LES INSTITUTIONS		Identifier les institutions, organisations, groupes et individus clés (formels et informels) qui interviennent sur cet espace, ainsi que leur importance et leur influence
ARBRE À PROBLÈMES		Identifier les problèmes et préoccupations des gens, leurs origines et leur ordre de priorité.
ROUE DES SOLUTIONS		Discuter des possibles solutions des problèmes identifiés dans l'arbre des problèmes.
DIAGRAMME DES FLUX		Comprendre les relations de cet espace avec les espaces et acteurs extérieurs, les allées et venues d'éléments externes et leurs rôles.

Défis rencontrés et solutions mises en œuvre



Dédé, de l'ONG SPFA, anime une réunion avec la communauté à Mpenzele

Photo: Alexis Huguet



Jacques, pasteur et agriculteur à Mpenzele, se dirige vers son champ

Photo: Alexis Huguet

1 Craintes et méfiance vis-à-vis des acteurs externes, dont les ONGs

Les communautés de Mpenzele, comme de nombreuses autres en République Démocratique du Congo, ont le plus souvent vu les acteurs externes venir sur leurs espaces dans une perspective d'exploitation des ressources et de prédation : colons, exploitants forestiers industriels, braconniers venus de l'extérieur, etc... Ils avaient également entendu parler d'implantation d'aires protégées telles que la Réserve de la Salonga en Equateur et avaient peur que des acteurs externes puissent venir leur interdire l'accès à leurs forêts qui sont leurs seules ressources et d'où ils tirent l'ensemble de leurs moyens de subsistances et sources de revenus. Lors du démarrage du projet, des craintes ont été exprimées par certains acteurs communautaires quant à un tel accaparement de leurs terres. Ces craintes provenaient en partie de la présence d'un blanc dans l'équipe (associé à l'exploitation de leurs ressources), mais également

« Ils avaient peur que des acteurs externes puissent venir leur interdire l'accès à leurs forêts qui sont leurs seules ressources et d'où ils tirent l'ensemble de leurs moyens de subsistances et sources de revenus. »

de la confusion avec les acteurs de la conservation, réputés agir contre les intérêts des communautés dans la région. Fort heureusement, la communauté dans son ensemble a plutôt souhaité faire confiance aux ONGs – en cas contraire, le projet n'aurait pas pu se faire « contre » les communautés. Encore aujourd'hui, certains membres de la communauté restent méfiants, suspectant un « agenda caché » de la part des ONG accompagnatrices, qui chercheraient à terme à leur ravir leurs forêts.

Solutions mises en œuvre

- Inscription du projet sur le long terme afin de construire une relation de confiance
- Visites régulières de l'ONG accompagnatrice (une fois par mois au minimum après le lancement du projet).
- Tenue de réunions communautaire pour répondre aux questions et doutes ;
- Signature d'un document lors de la cartographie participative par GASHE et SPFA signifiant que la forêt de Mpenzele n'est pas vendue.

- Organisation d'un cadre d'échange continu dans le but de présenter à la communauté les structures d'accompagnement, leur vision, mission et domaine d'intervention.

2 Obtenir rapidement des informations sur le contexte socio-économique local

Pour démarrer le projet, il était nécessaire d'obtenir des informations sur le contexte socio-économique local. Lorsque ces conditions, et avec elles les besoins des communautés, sont évalués, ceci est fait le plus souvent au travers d'enquêtes quantitatives couteuses en hommes et en moyens, menées dans un temps restreint qui ne permet pas d'obtenir des recommandations fines et en adéquation avec les besoins réels des communautés. Ces méthodes quantitatives ont été largement critiquées : les méthodes d'échantillonnage classique, visant une représentation statistique, ignorent en effet souvent les

diversités internes de la communauté et les dynamiques de pouvoir. Également, les enquêtes basées sur des unités de mesure préétablies ne correspondent souvent pas aux schémas de pensées locaux. Il en ressort ainsi des données partielles voire fausses, dont le traitement est excessivement long et qui sont donc parfois obsolètes avant même leur publication ou leur traduction en programme de développement local.

Solutions mises en œuvre

Abandon de l'identité de « sachant » ou d'« expert » face aux communautés : l'ONG facilite et accompagne, seules les communautés savent ce qui sera bon pour elles.

- Utilisation des outils d'analyse participative tels que le classement des moyens d'existence, la cartographie des ressources, le calendrier saisonnier etc.
- Formation des membres de la communauté sur le fonctionnement de tels outils : plus ils sont appropriés par les acteurs, plus ils sont efficacement utilisés.

3 Difficulté à assurer la participation et l'expression libre de l'opinion de chacune et chacun

La communauté de Mpenzele est composée de plusieurs villages et de plusieurs clans. Certains membres s'expriment de façon parfois plus véhémente et peuvent monopoliser la parole, ne faisant valoir que leur point de vue. Des conflits de leadership et de positionnement parmi les acteurs considérés comme maîtrisant le processus sont également survenus par moment, et peuvent être alimentés par la présence d'acteurs externes à qui certains souhaitent faire passer un message personnel plus que communautaire, tel que la recherche d'un emploi. Également, la présence d'acteurs externes (ONG accompagnatrices) peut influencer le type de discours qui sera présenté (en croyant obtenir par exemple certains avantages). Enfin, de façon générale, comme dans la majorité des communautés locales dans le bassin du Congo, et bien que

Mpenzele soit un exemple plutôt positif en la matière, les femmes s'expriment souvent peu devant les hommes.

Solutions mises en œuvre

- Tenue d'assemblées plénières autonomes : La communauté s'organise pour se rencontrer, échanger, prendre le temps de peser ses décisions, souvent hors de la présence des accompagnateurs (ONG) auxquels elle communique ensuite sa décision.
- Constitution de focus groupes : femmes, hommes, jeunes, anciens, ayants-droits, non-ayants droits, chasseurs, agriculteurs, etc. pour recueillir les perspectives spécifiques à chaque groupe et leur permettre à tous de s'exprimer.
- Utilisation autant que possible d'entretiens libres ou semi-structurés laissant la parole plus libre.

4 Difficulté à identifier les intervenants légitimes, les représentants des sous-groupes communautaires et les ayants-droits

Sur les neuf clans qui constituent les habitants de la zone du projet, trois n'ont pas pu identifier facilement leur ayant-droit, personne clé en charge de représenter son clan dans l'obtention d'une concession forestière des communautés locales. Si dans les six autres, la hiérarchie était connue, ce n'était pas le cas pour ces trois clans. Or la loi exige qu'un ayant-droit soit signataire. D'autre part, l'identification d'un représentant légitime dont les décisions peuvent engager son clan est indispensable afin d'éviter que les engagements soient ensuite remis en question. Un passage trop rapide sur le processus d'identification et de nomination d'un représentant augure le plus souvent des contestations ultérieures. Cet exercice difficile a permis aux clans d'identifier leur responsable en revenant sur leur histoire.

Solutions mises en œuvre

- Utilisation de l'exercice de cartographie géographique et historique pour identifier, pour chaque clan, l'ayant-droit à qui s'adresser.
- Choix libre par la communauté des représentants – pour les activités, pour la visite d'échange, pour la participation à des focus groupes.
- Large diffusion de l'information même en dehors du village afin d'informer les originaires considérés ayant-droits mais se trouvant hors du village (ayant migré à Mbandaka par exemple) et de leur permettre de se prononcer en désignant quelqu'un d'autre à leur place.

5 Méconnaissance des possibilités et procédures légales de sécurisation des terres

Les communautés de Mpenzele ne savaient pas qu'ils avaient une possibilité légale de sécuriser leurs espaces traditionnels et de faire appel à l'Etat pour se défendre des incursions éventuelles d'acteurs extérieurs. Lors de la venue d'acteurs externes, le plus souvent des exploitants forestiers, les membres de la communauté sont plutôt invités à « négocier » l'accès et l'utilisation de leurs ressources – à leur désavantage.

Lorsque la foresterie communautaire est devenue une option légale en 2016, les communautés n'avaient pas connaissance des étapes de la procédure d'obtention. Des doutes étaient présents quant à la durée, les modalités. Il était important que cette procédure soit bien comprise afin que chaque clan contribue activement, que la CFCL soit délimitée de façon participative, et que les membres des clans demeurent motivés tout au long de la procédure.

Solutions mises en œuvre

- Vulgarisation des textes légaux en langue locale.
- Montage d'une pièce de théâtre expliquant les étapes de la procédure d'obtention d'une CFCL.

6 Gérer la sensibilité et le potentiel conflictuel de la question foncière

La zone du projet étant constituée de trois espaces claniques propriétaires, et de six autres espaces occupés par des clans allochtones, la question foncière, c'est-à-dire des limites coutumières de ces espaces claniques et des droits coutumiers quant à leur utilisation est hautement conflictuelle. Chaque clan est très jaloux de son espace, et craint de se le voir ravir par un clan voisin, les ressources présentes sur son espace constituant leur seule richesse. Également, poser des questions sur le foncier et la présence de ressources sur leurs espaces peut entretenir le sentiment de méfiance évoqué plus haut, laissant penser que les ONGs préparent en réalité le terrain pour des négociations ultérieures afin d'exploiter les ressources forestières.

Solutions mises en œuvre

- Parce que sensible, la question foncière n'a pas été soulevée immédiatement dans le projet, mais une fois seulement que la relation de confiance fut établie.
- La cartographie a été effectuée au niveau de la communauté dans son ensemble à ce jour, et non en touchant aux questions des limites claniques. Ainsi la CFCL regroupe tous les clans dans une même entité, selon l'accord pris par l'ensemble des parties prenantes.
- Visite d'échange à Walikale dans une communauté déjà plus avancée dans le processus de foresterie communautaire afin de mieux comprendre comment plusieurs clans peuvent s'associer dans le cadre de la demande de CFCL.



Port sur la rivière Ruki, à mi-chemin entre Mbandaka, capitale de la province de l'Equateur, et Mpenzele

Photo: Alexis Huguet

7 Réagir aux contestations des limites extérieures par les communautés voisines

Lors de la première soumission de la demande de Concession des Forêts des Communautés Locales, en 2017, les communautés voisines de Bokolongo, Ifuwa et Yuli ont contesté les limites de la CFCL demandée par les communautés de Mpenzele. Cette contestation a eu pour effet d'arrêter le processus d'obtention du titre. L'un des villages autochtone, Ilanga, de peur de voir ses droits sur la forêt restreint, s'est au début associé à ces contestations. Il a cessé suite à nombreuses discussions.

Solutions mises en œuvre

- Soustraction des zones à conflits de la carte afin de permettre qu'elle soit acceptée par tous les voisins.
- Intervention de la notabilité, des chefs de groupements pendant la résolution des conflits des limites afin de retracer l'histoire des limites de chaque village.
- A la fin de chaque réunion, un procès-verbal d'acceptation des limites est signé entre les deux parties.

8 Gérer la présence de communautés allochtones n'ayant pas de droit de propriété coutumière

A Mpenzele, six des neuf villages de l'espace du projet sont allochtones, déplacés hors de leur espace coutumier traditionnel dans les années 1940 le long de la nationale 8 construite par les colons belges. Ils sont donc installés sur les espaces coutumiers des villages de Embondo, Mpenzele (eux-aussi déplacés mais au sein même de leurs espaces coutumiers) et Bongonda (dont la localisation n'a pas changé). La cohabitation se déroule bien, mais l'inégalité de fait dans la tenure coutumière est source de craintes de la part de certains membres des clans allochtones de se voir interdire désormais l'utilisation des ressources forestières, ou de ne pas avoir accès au même titre que les autres villages aux bénéfices générés par le projet. Le risque serait de voir ce conflit compromettre un partage équitable des revenus : les propriétaires coutumiers pourraient être mécontents de voir les allochtones bénéficier des retombées du projet. La loi est cependant claire : les bénéfices doivent être partagés par tous.

Solutions mises en œuvre

- Les discussions au sein de la communauté tendent à faire émerger ce processus de foresterie communautaire comme celui qui promeut la cohésion sociale, le partage équitable de revenu et non les avantages individuels.

9 Opposition au projet de la part d'un membre influent de la communauté

L'un des leaders communautaires du village de Embondo, un enseignant, a décrété qu'il refusait de faire partie du processus. Il a pu convaincre d'autres membres de son clan, arguant de conflits d'utilisation des ressources et d'inégalités en termes de droits coutumiers sur la terre, à se retirer du processus.

Solutions mises en œuvre

- Entretien avec l'incitateur et les membres du clan pour comprendre leurs motivations et échanger à nouveau sur les données factuelles du projet.
- Echange d'expérience avec une autre communauté (au Nord Kivu) plus avancée dans le processus de sécurisation

◀◀ **Etablissement du projet sur base des approches participatives selon lesquelles « la communauté est au centre de son développement, elle doit se prendre en charge sans rien attendre de l'extérieur »** ▶▶

Photo: Alexis Huguet



La bicyclette est le principal moyen de transport vers le marché local pour les habitants de Mpenzele, et ils en prennent grand soin

collective de leurs terres afin que les clans voient concrètement les avancements et se fassent une idée claire des avantages et inconvénients d'un tel modèle.

- Facilitation d'assemblées plénières d'échanges entre les communautés sur les questions de répartition des bénéfices.
- Respect de la décision du clan en question quelle qu'elle soit.

10 Gérer un cas de mégestion au sein des Organisations Paysannes

L'existence des Organisations Paysannes (OP) à Mpenzele n'a pas commencé avec le projet. Trois organisations existaient lors du démarrage, et sept autres ont été créées sous l'impulsion d'activités du projet qui nécessitent la structuration des communautés pour faciliter le fonctionnement par exemple des microcrédits agricoles. Ces OP ont bien géré le fonctionnement du système de microcrédits à ses débuts. Cependant, alors que la proportion de remboursement pour le premier tour était de 60 %, au deuxième tour, moins de 30 % des microcrédits ont été remboursés. Cela s'explique en premier lieu par le fait que les règlements intérieurs des OP n'étaient pas appliqués : de peur que le projet ne soit rejeté, il avait en effet été décidé de ne pas traduire en justice les individus ne remboursant pas leur crédit. De plus, certains dirigeants des OP furent directement les auteurs de détournements des cotisations des membres et des fonds de remboursement de microcrédit, ce qui a occasionné leur dissolution. Enfin, la non-maîtrise de principes élémentaires de fonctionnement des OP a été à l'origine d'irrégularités des membres dans les travaux de groupe.

Il est noté que les OP gérées par des femmes ont nettement moins fait l'objet de mégestion que celles gérées par les hommes. Cette leçon permet au projet d'orienter les futures décisions quant à la gestion de la CFCL.

Solutions mises en œuvre

- Formation sur les principes fondamentaux de gestion des associations.
- Changement de dirigeants à la tête des OP et suivi rapproché de fonctionnement des OP par les partenaires.
- Accompagnement vers une meilleure gestion plutôt que traduction en justice des auteurs, afin d'éviter la stigmatisation du projet.
- Décision prise de favoriser désormais la gestion par les femmes.

11 Gestion des attentes et espoirs de la communauté

Les ONGs qui avaient été présentes à Mpenzele jusqu'alors avaient été des « ONG de cadeaux », telles que les appellent les communautés locales. Leur accompagnement consistait en une distribution de matériel et / ou de médicaments. Les attentes des communautés visaient donc initialement l'obtention de « cadeaux » et de solutions court terme à leurs problèmes. Également, l'espoir que peut faire naître la venue d'acteurs externes doit être canalisée et discutée ouvertement, afin qu'aucun acteur ne croie que le projet puisse répondre à tous les problèmes présents dans la communauté. De tes espoirs ont pu susciter, malgré les solutions mises en place, des impatiences momentanées de la part de certains individus, qui souhaitent voir les retombées du projet arriver au plus vite.

Solutions mises en œuvre

- Etablissement du projet sur base des approches participatives selon lesquelles « la communauté est au centre de son développement, elle doit se prendre en charge sans rien attendre de l'extérieur ».
- Utilisation de la roue des solutions pour amener la communauté à réfléchir aux solutions qu'elles peuvent mettre en place elles-mêmes,

ou en limitant les apports extérieurs, afin d'éviter une dépendance à ces derniers qui ne serait pas durable.

- Définition d'indicateurs de bien-être au niveau des ménages afin de motiver ces derniers à s'investir : chaque ménage définit ce qu'il attend et se fixe des objectifs. Ceci permet engagement et satisfaction, grâce à une visualisation de la progression. Ces bénéfices sont différents des avantages communautaires (par exemple, centre de santé), qui sont plus à long terme, ne fonctionnent pas toujours et engagent moins de motivation personnelle.

12 Ancrer le projet sur le long terme afin d'assurer la pérennisation des résultats

Malgré qu'elles soient définies de façon participative, la perception demeure que les activités sont celles du projet et non de la communauté. Ainsi certaines activités agricoles, demandées initialement par les communautés, ont pu être délaissées car finalement trop éloignées de leurs pratiques usuelles. L'idée n'est pas ici de réinventer des activités et d'importer des systèmes de gestion qui risquent de périlcliter une fois l'accompagnement terminé. Le projet encourage donc en priorité les bonnes pratiques existantes, et chaque opportunité d'apport extérieur et/ou de nouvelle technique est bien analysée, ensemble avec les communautés.

Solutions mises en œuvre

- Prise en compte des collaborations pré-existantes (tontines, ristournes, comité local de santé, comité scolaire, équipe sportive).
- Limitation des apports externes (semences, expertise vétérinaire...) qui ne saurait être régulier dans le temps et rendent le projet dépendant de facteurs que les communautés maîtrisent moins. 🌱

Bilan du projet : « Nsedia Ngabatofu Solola Bufotene Botai »

Nom choisi par les communautés pour leur CFCL. Signifie « Les fourmis travaillent ensemble pour avancer »

Appropriation du projet et investissement de la communauté locale

Le projet Mpenzele bénéficie d'un large soutien au niveau de la communauté, informée et actrice du projet plus que bénéficiaire. Bien que des débats et contestations sur certains points saillants du projet, légitimes et utiles, demeurent réguliers, la vaste majorité des habitants de Mpenzele comprend et adhère au projet, qu'ils ont eux-mêmes défini à partir de leurs besoins.

Cela a un impact important sur leur volonté de participer aux différentes étapes de mise en œuvre, et d'appliquer les décisions prises en termes d'évolution des pratiques agricoles par exemple.

Sécurisation des terres des communautés locales

En Février 2019, la communauté de Mpenzele a obtenu son titre Concession des Forêts des Communautés Locales. Ce titre, délivré par le Gouverneur de Province de l'Equateur, lui permet ainsi de voir les droits coutumiers des différents clans reconnus officiellement dans le Droit positif, sous forme d'un territoire collectif, sur base des limites définies par la communauté elle-même. Il constitue ainsi une sécurisation des terres de la communauté, qui ne sont plus légalement soumises à une possible appropriation des terres.

La communauté a fêté l'obtention de ce titre en Mai 2019, lors d'une célébration regroupant l'ensemble des habitants, les autorités coutumières et administratives, ainsi que les partenaires de la société civile, RFN et un représentant de l'Ambassade de France, soutien financier du projet.

Amélioration des conditions de vie à l'échelle communautaire

Ce volet du projet est primordial et constitue une demande forte de la communauté. En termes concrets, le projet a permis d'améliorer les rendements agricoles. En 2019, grâce à l'accompagnement d'un agronome prodiguant divers conseils sur l'amélioration des pratiques culturales, les récoltes de la communauté sont sensiblement meilleures que les années précédentes. Le projet a également permis de financer, à la demande des communautés, deux porcheries et deux canardières, des semences et des moulins mis à disposition de l'ensemble de la communauté.

Enfin, le projet a financé la mise en place d'un système de radiophonie qui permet aux communautés non seulement de rester en contact avec les villages voisins et de pallier à l'absence de réseau téléphonique, mais aussi d'informer assez large-



Les habitants de Mpenzele, Embondo et Bongonda se sont rassemblés devant une église du village à la suite d'une réunion communautaire

Photo: Alexis Huguet

ment, via des communications régulières, sur les avancées du projet. Suite à ces communications, plusieurs communautés voisines se sont montrées intéressées à bénéficier de projets similaires.

Mise en place d'indicateurs de bien-être à l'échelle des ménages

Les bénéfices collectifs (par exemple, création d'un centre de santé) des projets sont parfois difficiles à évaluer à l'échelle individuelle, et s'inscrivent sur le long terme. Afin d'assurer la motivation et l'engagement durable vers les objectifs que les participants au projet se sont fixés, la définition d'indicateurs au niveau du ménage, élément de base de la structure sociale du village, est utile. Dans une perspective participative, chaque ménage peut ainsi fixer ses objectifs d'amélioration des conditions de vie, avec des éléments concrets qui peuvent être évalués par une simple visite du village.

En 2018, une matrice des facteurs de succès et indicateurs pour le programme a été créée. Celle-ci permet de regrouper l'ensemble des bénéfices souhaités et validés par la communauté et d'assurer un suivi participatif de leur évolution. Ainsi, au lieu d'évaluer l'augmentation brute des revenus, qui est parfois difficile, les ménages ont listé un certain nombre de biens qu'ils souhaitent acquérir. Leur présence signifiera ainsi une amélioration de la situation économique du foyer : maison en tôle, en briques et fenêtres et portes en bois, ustensiles de cuisine, Vélo, Panneau, Batterie, Radio, Lit en bois, Matelas, Chaise.

Défis d'amélioration des approches agronomiques et de génération de revenus

Bien que la production ait augmenté grâce au projet, les revenus de la communauté n'ont pas encore connu de hausse. Ceci s'explique notamment par la difficulté d'évacuer

les produits depuis leur lieu de production, le marché local étant situé à 64 kilomètres, au bout d'une route en mauvais état qui ne peut aujourd'hui être parcourue qu'en vélo. Au-delà de la question des infrastructures routières et du transport, c'est une véritable réflexion qui doit aujourd'hui être amorcée sur le développement de filières de production et d'évacuation permettant de générer des revenus pour les communautés.

Afin de rester dans l'idée de pleine appropriation par les communautés et l'objectif ultime de pérennité et d'autonomie du projet, les intrants et apports extérieurs devraient cependant être limités (semences, médicaments pour le bétail, etc.). Il est en effet tentant de faire appel, avec les fonds du projet, à un vétérinaire par exemple – et cette demande peut provenir de la communauté. Cependant, si ces compétences ne sont pas internes à la communauté (parce qu'elle n'était pas habituée à ce type d'élevage par exemple et n'a donc pas de pratiques traditionnelles de gestion des épidémies), l'élevage risque fortement de déperir dès la fin du projet et des visites subventionnées d'un vétérinaire. Il est donc préférable de se baser sur les activités préexistantes et maîtrisées par la communauté.

« En 2018, une matrice des facteurs de succès et indicateurs pour le programme a été créée. Celle-ci permet de regrouper l'ensemble des bénéfices souhaités et validés par la communauté et d'assurer un suivi participatif de leur évolution. »

Gestion continue des conflits à l'échelle communautaire

Principale source de subsistance et de revenus, le foncier fait l'objet de débats et de luttes continues au niveau local, entre villages ou entre clans dans les zones forestières de la République Démocratique du Congo. Dans le cas de Mpenzele, seuls trois villages sur neuf possèdent coutumièrement la terre : Embondo, Bongonda, et Mpenzele. Les autres villages, dits « allochtones » ne sont pas propriétaires. Cette situation génère des craintes de la part de ces derniers de se voir refuser l'accès aux forêts ou de ne pas bénéficier des retombées du projet de foresterie communautaire dans lequel se sont engagés les villages propriétaires. Bien que de telles pratiques ou conflits n'aient jamais eu lieu jusqu'alors, la cohabitation se faisant de façon paisible, les craintes et la méfiance sont très présentes actuellement. Le fonctionnement même des CFCL permet heureusement de contrer cet écueil : si la demande de CFCL est effectuée par les ayants-droits seuls (représentants coutumièrement attirés), la gestion est cependant plus inclusive et confiée à l'ensemble de la communauté vivant sur le territoire identifié. Les allochtones participent donc aux assemblées communautaires et sont intégrés aux organes de gestion en cours de création. Cette participation, alliée aux outils de facilitation assurant qu'aucun groupe n'est marginalisé, permet d'assurer un partage équitable des bénéfices (par exemple, répartition géographique des porcheries et canardières). L'attention est maintenue sur cet aspect, et un mécanisme de gestion des conflits devra être mis en place en amont des futures répartitions des bénéfices prévus dans le cadre des activités génératrices de revenus. La loi prévoit notamment la mise en place au sein des CFCL d'un Conseil des Sages pour le règlement des conflits. 

Conclusion

Quelles pistes pour une mise en œuvre plus large des approches participatives dans la gouvernance forestière ?

Dépasser les approches classiques du développement

Le projet Mpenzele constitue une approche nouvelle dans la mise en place de projet de gouvernance forestière. Après des dizaines

d'années d'expérimentations, les bilans que dressent les projets de gouvernance forestière en lien avec les communautés locales et peuples autochtones sont souvent un constat d'échec : de nombreux programmes de développement constatent des résultats limités, une faible appropriation des projets par

les bénéficiaires, et parfois même un rejet. Ceci se traduit parfois dans l'échec du projet (refus de planter ou abandon des plantations par les communautés, dans le cas par exemple où la localisation et le système de plantation ne serait pas en adéquation avec les dynamiques foncières locales et aient été décidés



Vue de la route principale de Mpenzele au coucher du soleil

Photo: Alexis Huguet

3) Reyniers, Camille & Karsenty, Alain & Vermeulen, Cédric. (2016). Les paysans sans terre et REDD+ en RDC. Les logiques locales face aux interventions internationales. Cahiers Africains. 87. 199-225.

justement sans la participation des communautés³⁾, ou même parfois par de violents conflits, les communautés refusant de se voir imposer des changements de pratique et exprimant une vive méfiance envers cet acteur externe venu sur leurs terres⁴.

Dans le cas de Mpenzele, le projet n'a pas été conçu par des « experts » extérieurs, sur base de leur connaissance limitée du contexte et souvent sans consultation approfondie des communautés, mais par les communautés elles-mêmes. Leur implication dès la conception, le temps alloué à la définition et à l'appropriation du projet, l'utilisation des approches participatives et la prise en compte des schémas de pensée locaux a permis au projet de répondre réellement aux besoins locaux et de montrer des résultats durables.

Passer d'un rôle de gestionnaire à celui d'accompagnateur de la part des ONGs

La mise en œuvre des approches participatives implique un changement radical de la conception du rôle d'ONG dans un projet communautaire et de la relation entre ONGs et Communautés. De « bénéficiaires », ces dernières deviennent « actrices ». L'ONG ne met alors pas en œuvre mais « accompagne » les communautés. Elle ne prodigue pas conseils ni ne fournit des « cadeaux » (médicaments, bêtes) mais facilite l'émergence d'un consensus et de choix faits par la communauté pour elle-même.

En termes de posture sur terrain, ceci implique également une grande attention au vocabulaire utilisé (termes d'experts non compris par les communautés), à l'attitude de sachant (poser des questions ouvertes plutôt que dérouler un questionnaire), à l'écoute active plutôt qu'aux discours de sensibilisation, et à l'utilisation d'outils de facilitation

« Dans le cas de Mpenzele, le projet n'a pas été conçu par des « experts » extérieurs, sur base de leur connaissance limitée du contexte et souvent sans consultation approfondie des communautés, mais par les communautés elles-mêmes. »

laissant une large place à l'expression libre des opinions. Les décisions du projet, de la planification à l'évaluation, émanent donc directement de la communauté qui est responsable de ses choix, et non des ONGs qui auraient défini le projet en amont.

Dynamiser les contributions à la base en favorisant une autonomisation des communautés

Les assemblées communautaires et focus groupes sont l'essence de toutes les missions et discussions autour du projet. Elles permettent d'en assurer la légitimité, mais aussi de dynamiser les contributions de chacun au projet en assurant une large circulation de l'information, contrairement à un projet plus classique qui reposerait sur quelques « points-focaux », seuls contacts au sein de la communauté, sans assurance que la communication passe réellement. Il demeure évidemment que les implications et contributions individuelles varient d'une personne à l'autre, selon leur disponibilité et leur intérêt pour le projet. Certaines participent

régulièrement aux réunions, d'autres moins, résultant en une connaissance et une perception variable du projet. Un scepticisme peut d'ailleurs être noté chez ceux participant moins, qui doutent parfois de l'intérêt du projet.

Les contributions sont également dynamisées au travers de la définition participative des indicateurs de bien-être : chaque ménage définit ce qu'il attend et se fixe des objectifs. Ceci permet engagement et satisfaction, grâce à une visualisation de la progression.

Veiller à une meilleure inclusion et à la prise en compte du genre dans le projet

Si les assemblées communautaires sont un élément central des débats et de la gestion du projet, le travail en groupes restreints (focus groupe) selon les rôles des différents membres est indispensable à l'inclusion et la prise en compte du genre. Lors de la constitution d'un focus groupe pour parler d'un sujet précis, il est expliqué à la communauté, en assemblée plénière, l'objectif du focus groupe, les points qui y seront abordés. Les participants de l'assemblée sont donc à même de choisir librement et de façon informée le/la/les représentant(e)s les plus pertinents et légitimes pour y participer en leur nom. Le focus groupe peut alors regrouper des femmes, des jeunes, des chasseurs, des éleveurs, etc., afin de leur permettre de débattre et d'émettre un point de vue en groupe restreint. L'absence d'intervention d'acteurs susceptibles d'avoir un avis contradictoire facilite l'émergence d'un avis au sein du groupe qui partage un intérêt commun. Une restitution peut ensuite être effectuée en assemblée communautaire, et les groupes d'intérêts communs peuvent alors débattre et échanger autour de leurs positions.



Un groupe de femmes de Mpenzele discutant comment sécuriser leur forêt

Photo: Alexis Huguet

Assurer une clarification foncière participative préalable

La clarification foncière, effectuée sous forme participative d'abord via la cartographie historique, puis géographique sommaire, et enfin au travers d'un véritable exercice de cartographie participative effectué sur terrain avec les communautés, a permis de souder les communautés autour de leur objectif de sécurisation de leurs terres. Le foncier étant une question hautement conflictuelle, cette étape est en effet indispensable et préalable à la mise en place d'activités susceptibles de générer des bénéfices qui devraient ensuite être répartis. Elle permet en effet de clarifier à qui appartient la terre, qui la travaille, comment elle est gérée, et comment ses fruits seront répartis. Dans le cas de Mpenzele, la visite dans une communauté plus avancée

dans le processus a été décisive pour comprendre ce que l'obtention d'une CFCL signifierait et pour confirmer leur choix de demander non pas une CFCL par clan, mais une CFCL collective regroupant l'ensemble des clans propriétaires de ces terres coutumières.

Valoriser les savoirs traditionnels

Les approches participatives placent les communautés au centre et en leur confèrent le statut de « sachant » habituellement réservé aux experts venus de l'extérieur. Cela permet de valoriser les savoirs traditionnels plutôt que de faciliter l'importation de pratiques venues d'ailleurs et non maîtrisées par les communautés. Dans un contexte de perte des savoirs traditionnels et au vu du rôle crucial qui a été joué jusqu'alors par les communautés dans la préservation

de leurs espaces forestiers, valoriser ces savoirs traditionnels de gestion durable des ressources est clé.

Si tout le démarrage du projet a en effet permis une vraie prise de confiance des communautés sur leur capacité à gérer elles-mêmes sans dépendre des savoirs externes, il est important de veiller aujourd'hui à ne pas inverser la tendance. Les communautés doivent rester maîtres de l'évolution du projet, et toute expertise externe ne doit être apportée qu'à la demande des communautés, et en limitant la dépendance à cette dernière dans le choix des activités. Il s'agit ici de se baser plus sur les pratiques pré-existantes plutôt que d'importer des pratiques nécessitant un fort appui en termes d'agronomie ou de semences, ou encore des projets d'élevages nouveaux nécessitant des interventions vétérinaires externes. 

4) Gauthier. (2018). Mai-Ndombe : le laboratoire de la REDD+ bénéficiera-t-il aux communautés locales ? Rights and Resources Initiative.

Recommandations aux acteurs de la gouvernance forestière

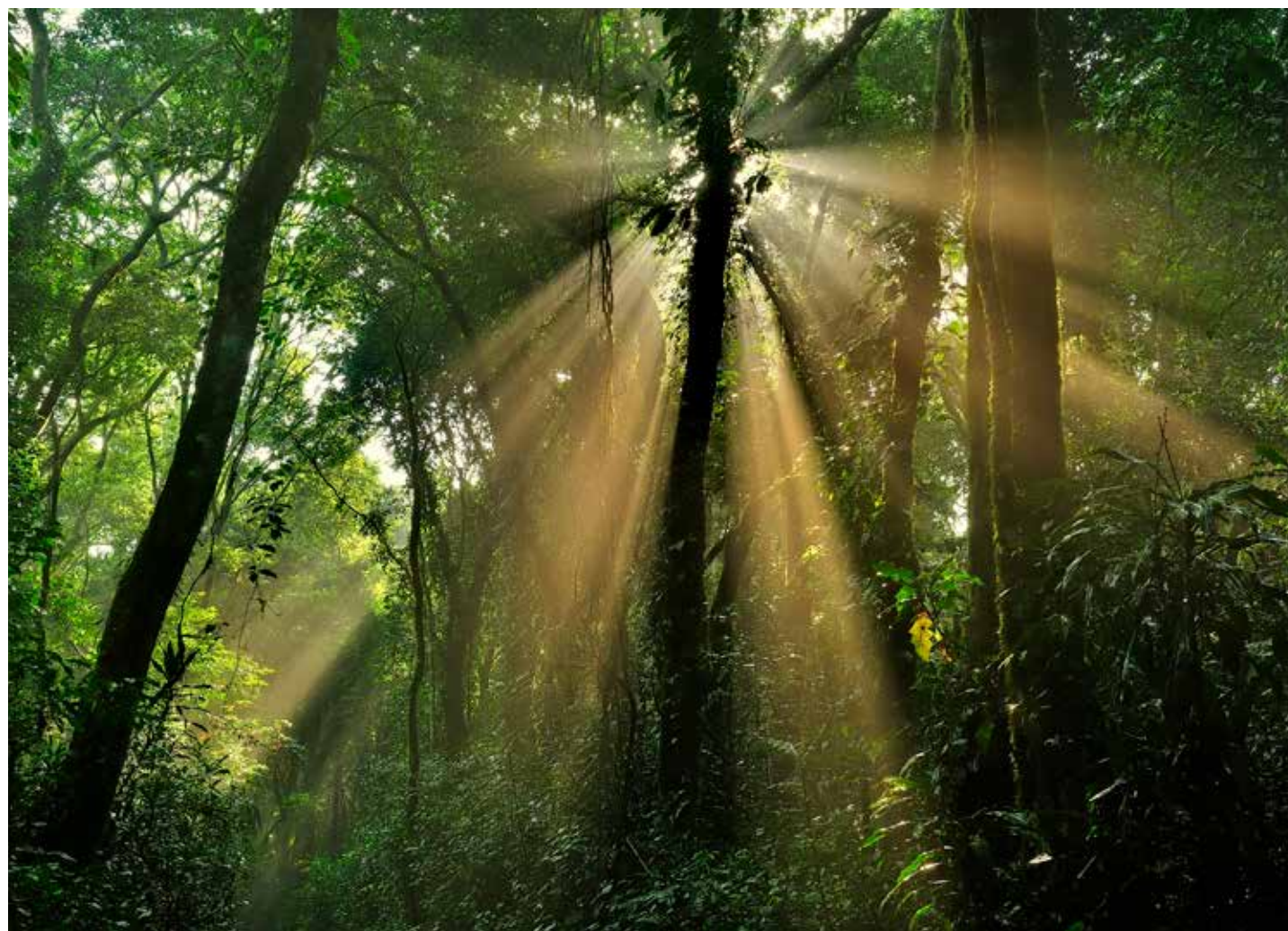


Photo: Tomas Marent

Aux organisations accompagnatrices des communautés

Les ONG locales, nationales et internationales sont aujourd'hui des acteurs importants en RDC dans l'accompagnement du processus de la foresterie communautaire. Afin de garantir la réussite de ce processus, les projets portés par ces organisations devraient être basés sur les approches participatives qui placent les communautés au centre des décisions, en appliquant les recommandations suivantes :

- Inscrire les approches participatives dans le cadre de la Stratégie Nationale sur la Foresterie Communautaire afin de veiller à la mise en œuvre du CLIP tout au long du processus
- Proposer une projection d'accompagnement à long terme pour construire la confiance et être à l'écoute des besoins réels des communautés locales, en évitant ainsi la précipitation dans le processus et les conflits potentiels
- Laisser les communautés libres de décider seules des options de gestion
- Accompagner les réflexions de la communauté sur les options de gestion avant d'avancer vers la sécurisation
- Respecter scrupuleusement la procédure d'attribution des titres de CFCL, de la stratégie nationale et de la réglementation en vigueur sur la foresterie communautaire
- Renforcer les capacités des acteurs étatiques (administratifs et politiques) et non étatiques (accompagnateurs, communautés locales et peuples autochtones) sur les approches participatives et le CLIP

A l'administration forestière

L'administration forestière étant un porteur important du processus de la foresterie communautaire, il lui appartient ainsi qu'au gouvernement de s'assurer que les initiatives de la foresterie communautaire respectent les décisions et visions des communautés, et que les dossiers qui lui sont soumis respectent les principes du CLIP. Nous recommandons donc de :

- Accroître les initiatives visant au renforcement des capacités techniques des communautés locales et organisation de la société civile sur les approches participatives
- Elaborer un guide d'accompagnement claire et cohérent basé sur les approches participatives à mettre aux dispositions des acteurs intervenants dans le processus de la foresterie communautaire
- Entreprendre une évaluation des approches en termes d'accompagnement des communautés à la foresterie communautaires durant la phase expérimentale
- Rendre nécessaire le contrôle et suivi permanent pour éviter et réduire les dérapages.
- Tenir compte de la dynamique actuelle du processus de la foresterie communautaire dans les réformes en cours en RDC, en assurant par exemple la reconnaissance foncière des espaces ayant obtenu des titres
- Garantir le droit des communautés locales au consentement libre, informé et préalable (CLIP) en insérant des dispositions spécifiques relatives au CLIP dans les différentes réformes en cours en RDC.

Aux bailleurs de fonds

Aujourd'hui, les principaux bailleurs de la gouvernance forestière explorent les méthodologies les plus pertinentes pour assurer que leurs projets aient d'une part un impact positif sur le couvert forestier et la biodiversité, et d'autre part permettent un développement durable des communautés dépendantes des forêts. Afin que les fonds investis permettent d'atteindre ces deux objectifs, nous proposons à ces acteurs de :

- S'assurer que les financements accordés aux organisations sont basés sur les approches participatives, le CLIP et l'amélioration de la gouvernance locale durable des forêts. Les indicateurs visant uniquement un nombre des titres obtenus par exemple peuvent se révéler néfaste, car c'est plutôt les titres obtenus avec une appropriation effective du processus qui sont importants pour la gestion durable des forêts. Des indicateurs sur la mise en œuvre d'approches participatives et l'appropriation communautaire du processus devraient donc être inclus dans les programmes.
- Assurer un financement durable pour la bonne mise en œuvre du processus de la foresterie communautaire et l'inclusion des approches participatives de façon systématique au sein de ce processus
- Investir suffisamment dans les programmes liés au renforcement des capacités des organisations de la société civile et de l'administration forestière sur les approches participatives 



Rainforest Foundation Norvège appuie les peuples autochtones et les populations traditionnelles des forêts tropicales humides du monde dans leurs efforts visant à protéger leur environnement et sécuriser leurs droits coutumiers. RFN a été créée en 1989 et travaille avec des organisations locales de défense de l'environnement, des droits des peuples autochtones et des droits de l'homme dans les principaux pays où se trouvent les forêts tropicales humides d'Amazonie, d'Afrique centrale, d'Asie du Sud-Est et d'Océanie. RFN est une organisation indépendante et fait partie du réseau international de la Rainforest Foundation, avec des organisations sœurs au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Rainforest Foundation Norway, Mariboegs gate 8, 0183 Oslo, Norway
Bureau RDC, Résidence Fikhuss, 65 bvd Tshatshi, 7ème étage, Kinshasa

rainforest.no/en